

Le fait que le nombre des participants non membres de la CD aux négociations sur les armes chimiques ait presque doublé et que plus de vingt-huit États aient soumis des rapports sur les inspections de leurs industries chimiques respectives (à savoir, des inspections expérimentales nationales) atteste des récents progrès accomplis à la Conférence du désarmement. Il reste cependant plusieurs questions à examiner de plus près, dont la définition des armes chimiques, les difficultés inhérentes à la vérification (étant donné la facilité avec laquelle ces armes peuvent être fabriquées), le coût, la taille et le mandat d'un organe international de surveillance, les modalités d'exécution des inspections par mise en demeure et, enfin, le problème qui consiste à savoir comment obtenir le plus d'adhésions possibles à une convention sur les armes chimiques.

Le Canada a signé et ratifié tant le Protocole de Genève établi en 1925 que la Convention sur les armes biologiques conclue en 1972. Depuis, il s'intéresse énormément à l'élaboration de mesures de vérification propres à assurer une plus stricte observance de la Convention. Le Canada a participé activement aux réunions du groupe spécial de techniciens et de scientifiques, constitué conformément à la Déclaration finale issue de la deuxième conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques. Au cours de ces réunions, qui ont eu lieu à Genève en mars et en avril 1988, le Canada a contribué à mieux faire comprendre l'utilité d'adopter des critères concernant la brusque apparition de maladies et des mesures de sécurité (confinement) pour les établissements de recherche.³

Les gouvernements qui se sont succédés à Ottawa ont aussi voulu contribuer à définir et à promouvoir une éventuelle convention sur les armes chimiques et à en garantir le respect grâce à une vérification efficace. La signature d'une convention d'interdiction des armes chimiques fait partie des six grands objectifs du gouvernement actuel en matière de désarmement et de limitation des armements. Au chapitre des principaux apports du Canada dans ce domaine, mentionnons les divers documents de travail sur l'interdiction des armes chimiques présentés à la Conférence du désarmement (CD).⁴

Le Canada a également publié en 1985 un ouvrage intitulé *Manuel pratique de la vérification d'allégations d'utilisation d'armes chimiques ou biologiques*; il a organisé trois enquêtes sur des cas présumés d'utilisation d'armes à toxines par les Soviétiques en Asie du Sud-Est;⁵ il a présenté à la Conférence du désarmement une

³ "Conférence sur les armes biologiques : une réussite". *Le Bulletin du désarmement*, été-automne 1987, p. 10.

⁴ Voir par exemple : Canada et Norvège. *Proposal for An Annex to Article IX Concerning Verification of Alleged Use of Chemical Weapons*, CD/766 (2 juillet 1987); et Canada, *Factors Involved in Determining Verification Inspectorate Personnel and Resource Requirements*, CD/823 (31 mars 1988).

⁵ *Manuel pratique de la vérification d'allégations d'utilisation d'armes chimiques ou biologiques*, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, novembre 1985; Butler, G.C., *Report on the Use of Chemical Warfare in Southeast Asia* (note adressée aux Affaires extérieures le 2 décembre 1981; Shiefer, H.B., *Study of the Possible Use of Chemical Warfare in Southeast Asia* (Un rapport soumis au ministère des Affaires extérieures),